

## 3909 BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION « Séniors En Vacances »

La Grande-Motte (34) – Du Samedi 28 Septembre au Samedi 05 octobre 2019

### Bulletin à remettre :

CCAS – Pôle Social Émile Bourg  
3, rue Victor Hugo  
26700 PIERRELATTE

Courriel : [accueilccas@ville-pierrelatte.fr](mailto:accueilccas@ville-pierrelatte.fr)  
Téléphone : 04 75 96 88 88

### PARTICIPANT

Nom et Prénom : .....

Lieu de naissance : ..... Date de naissance : ...../...../.....

Adresse : .....

.....

Téléphone domicile : ..... Téléphone portable : .....

Numéro de Sécurité Sociale : .....

Avez-vous déjà participé à un voyage « Séniors en vacances » :  OUI  NON

Si, quelle(s) année(s) ? .....

Avez-vous besoin d'être transporté de chez vous au point de départ du bus se trouvant à l'espace SOGNO :  OUI  NON

### PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS DE NÉCESSITÉ

Nom / Prénom : ..... Adresse .....

Téléphone domicile : ..... Portable : .....

### SÉJOUR

Choix d'une chambre individuelle\* (surcoût) :  OUI  NON

\* Supplément chambre individuelle : 70,00 euros (Nombre limité)

### PAIEMENT\*

\*4 mensualités maximum avant le 23.09.2019

Montant Total : ..... Nombre de mensualités : .....

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales du règlement et des modalités pratiques mentionnées dans ce bulletin.

Fait à Pierrelatte, le .....

Signature (obligatoire)

**Observations importantes :** (mobilité réduite, santé, allergies...)

.....  
.....  
.....  
.....

## Conditions générales et modalités de paiement du voyage

- **Informations non contractuelles**

Chaque voyage peut subir des aménagements de dernière minute en raison de circonstances particulières. En effet, des aléas tels que grèves, manifestations, conditions atmosphériques sont susceptibles d'entraîner des modifications ou des annulations de certains programmes. En aucun cas, le CCAS et l'organisateur du voyage ne peuvent être tenus responsables de tels désagréments. Pour tout le séjour les frais à votre charge sont indiqués.

- **Repas**

Les régimes alimentaires ne sont pas pris en compte lors de la conception des repas de l'établissement.

- **Formalités**

Pour chaque voyage, vous devez vous munir des documents et papiers officiels nécessaires comme votre **carte d'identité, l'attestation de votre assurance responsabilité civile, votre carnet de santé et votre carte vitale.**

- **Modalités de paiement**

2 options :

- ✓ Règlement de la totalité du séjour en 1 fois\*
- ✓ Possibilité de règlement en 4 mensualités maximum\*

\* **Lieux et Mode de règlement sous présentation de la facture :**

Les lieux de paiement désignés sont les suivants :

- Pour les règlements par chèque ou par carte bancaire : **Guichet de la trésorerie de Pierrelatte,**
- Pour les règlements en numéraire (espèces) : **Guichet de la Poste de Pierrelatte\*** ou en cas de fermeture, au guichet de la trésorerie de **St Paul 3 Châteaux.**

\* **La poste se réserve le droit de prélever des frais sur les règlements en espèces.**

**NB :** La totalité du montant du voyage devra être soldée au plus tard le lundi 23 septembre 2019 (soit 5 jours avant le départ).

- **Assurances annulation** (pris en charge par le CCAS de Pierrelatte)

- **Assistance-rapatriement** : vous êtes assurés, en cas de besoin, pour les risques «accident-maladie» nécessitant une hospitalisation sur place ou un rapatriement. Cette assurance vient en complément de votre assurance sociale et mutuelle.

- **Annulation** : les seuls désistements couverts par l'assurance et donnant lieu à remboursement seront ceux pour lesquels un cas de force majeure sera invoqué sur justificatif.

- **Taxe de séjour** : (Pris en charge par le CCAS de Pierrelatte)
- **Interruption de séjour**

Tout séjour commencé est dû. Toute interruption, pour quelque cause que ce soit, ne donne pas lieu à remboursement.

- **Frais annexes**

Tout paiement sur place d'un supplément doit donner lieu à un reçu de la part du prestataire. Vous êtes en droit de l'exiger.

- **Santé**

Il est primordial de se munir de vos ordonnances médicales et de vos comptes rendus médicaux (traitement, pathologie...), afin de faciliter la transmission d'information en cas de problème lors du séjour.

### **LISTE DES PIÈCES A FOURNIR**

- ✓ **Pièce d'identité en cours de validité**
- ✓ **Avis d'impôts 2018 sur les revenus 2017**
- ✓ **Attestation de droits (carte vitale) en cours de validité**
- ✓ **Attestation de responsabilité civile en cours de validité**

**NB** : Les personnes en situation de handicap ou dépendantes à partir de 55 ans, peuvent être accompagnées par un aidant familial ou professionnel sur présentation d'un justificatif (*Carte d'invalidité, AAH, APA (GIR 2 à 4), notification de la Caisse d'assurance vieillesse GIR 5 et 6, ASPA, carte « Station debout pénible »...*)

**Séniors en vacances 2019 –  
LA GRANDE-MOTTE (34)  
Etablissement les Cèdres**  
Samedi 28 septembre au samedi 05 octobre 2019

**Conditions d'éligibilité pour participer au séjour**

- ✓ Les personnes âgées de plus de 60 ans ou plus à la date du départ (*année de naissance : 1959*),
- ✓ Le conjoint de moins de 60 ans sous certaines conditions
- ✓ Être retraité ou sans activité professionnelle,
- ✓ Etre domicilié à Pierrelatte,
- ✓ Les personnes en situation de handicap ou dépendantes à partir de 55 ans (*année de naissance : 1964*),
- ✓ L'aidant familial ou professionnel du participant sur présentation d'un justificatif

**Critères d'obtention de l'aide ANCV**

- ✓ Les retraités non-imposables **avant déduction fiscale\***,
- ✓ Les personnes en situation de handicap ou/et dépendante,
- ✓ L'aidant familial ou professionnel d'un participant dépendant ou en situation de Handicap (voir pièces à fournir).

*\* l'impôt sur le revenu net avant corrections doit être Inférieur ou égales à 61€*

**Renseignements complémentaires auprès du CCAS :**

- soit en se déplaçant au Pôle Social Émile Bourg – 3, rue Victor Hugo
- soit par téléphone au 04 75 96 88 88
- soit par courriel : [accueilccas@ville-pierrelatte.fr](mailto:accueilccas@ville-pierrelatte.fr)